

Jean-François de CAFFARELLI  
Conseiller Général de l'Orne  
Maire de Vaunoise  
Président de la Communauté de communes du Pays bellêmeois

Le 23 janvier 2012

## VŒUX 2012

Mesdames et Messieurs,  
Chers Collègues élus,  
Chers Amis,

➤ L'origine des vœux de Nouvel An remonte à la Rome Antique. Ce sont effectivement les Romains qui ont institutionnalisé cette fête au cours de laquelle on échangeait à la fois des présents (c'est l'origine de la coutume des étrennes) et des vœux pour l'année à venir ainsi que des gages d'amitié.

C'est donc à la fois grâce aux Romains et à la municipalité de Bellême qui met cette salle à notre disposition, que nous nous retrouvons ce soir dans cette salle Philippe de Chennevières comme les années précédentes.

➤ Merci à vous tous qui avez répondu très nombreux à mon invitation, vous représentez l'ensemble des acteurs de la vie de notre territoire, puisque vous êtes des élus, des professionnels, des responsables d'association :

- du canton de Bellême
- de la communauté de communes du Pays bellêmeois,

avec cette année quatre mentions spéciales :

- une pour nos amis de Saint-Ouen de la Cour, commune du canton qui va rejoindre la communauté de communes, vraisemblablement à la fin de cette année,
- une pour nos amis d'Origny le Roux, qui font bien entendu partie du canton de Bellême, qui souhaitent rejoindre notre communauté de communes, mais qui ne le peuvent pas encore,
- une pour nos amis de La Perrière qui ne fait pas partie du canton de Bellême, mais qui va rejoindre la communauté de communes,
- une enfin pour nos amis de Suré, commune du canton de Pervençères, qui souhaite rejoindre notre CdC et qui, comme Origny, reste pour l'instant au Purgatoire, j'y reviendrai.

➤ Pour en revenir une dernière fois aux Romains, il faut se rappeler qu'ils avaient dédié la fête du Nouvel An au dieu Janus, le dieu dont la tête porte deux visages, l'un devant et l'autre derrière, et qui peut ainsi regarder à la fois le passé et l'avenir.

La tradition est donc restée au cours de nos cérémonies de vœux de parler à la fois de l'année passée et de celle qui commence, je n'y dérogerai pas.

➤ **Pour nos collectivités, l'année a été très largement marquée par les figures imposées de la discussion et l'adoption du Schéma départemental de coopération intercommunale.**

La Commission départementale de coopération intercommunale présidée par M. le Préfet, et dont je suis membre avec 44 autres élus représentant les communes, les communautés de communes, le conseil général et le conseil régional, a adopté le SDCI de l'Orne le 16 décembre dernier.

La commission a apporté 17 amendements au schéma proposé initialement par M. le Préfet : ainsi, partant de 41 intercommunalités le nouveau schéma départemental intègre les 505 communes de l'Orne dans 28 intercommunalités.

Tous les périmètres ne sont cependant pas absolument figés, le Préfet s'est engagé à apporter les modifications nécessaires en liaison avec les élus dans les cas où des difficultés subsistent.

En ce qui concerne les communautés de communes du Perche dont la plupart dépassaient 5000 habitants, le choix de nos collègues élus a été de privilégier la pérennité des CdC existantes et le souhait majoritaire n'a pas été d'aller vers des CdC de trop grande taille, qui supposent des territoires très vastes et beaucoup de monde autour de la table.

Je pense en effet que le contenu d'une CdC et la définition de l'« intérêt communautaire » ne peuvent pas être les mêmes dans une CdC de 5 à 7000 habitants et dans une CdC qui en compte plus de 20 000 : on ne fonctionne pas de la même manière mais la puissance financière pour conduire des projets structurants n'est pas non plus la même !!

Les choses évolueront donc sans doute encore, il faut s'y préparer, c'est la raison pour laquelle j'ai proposé à nos collègues de Perche Sud et du Val d'Huisne de prendre l'habitude de nous concerter régulièrement pour partager nos problèmes communs et préparer ainsi l'avenir.

➤ **La réussite d'une intercommunalité est avant tout une affaire de projet partagé par des élus et de définition claire de « l'intérêt communautaire », c'est-à-dire de la mission et du contenu que l'on assigne à la structure intercommunale.**

Nous avons beaucoup travaillé tout au long de l'année avec les élus des quatre communes qui ont émis le souhait de nous rejoindre. Il s'agissait d'être bien au clair sur les compétences exercées et sur les implications financières et fiscales de ce choix.

Chacun a pu ainsi se déterminer en connaissance de cause et le travail sera facilité pour la phase de mise en œuvre.

(Le ministre de l'Intérieur vient d'envoyer une circulaire aux préfets fixant les conditions de cette mise en œuvre.)

Nous ne pouvons que regretter que les schémas de l'Orne et de la Sarthe n'aient pas pu aboutir à une vision convergente pour les communes d'Origny le Roux et Suré : il est manifestement nécessaire que des réflexions complémentaires aient lieu sur les évolutions de la CdC du Saosnois. Souhaitons qu'elles aboutissent à une position raisonnable !

➤ **A ce stade de mon propos, vous vous dites sans doute : « tiens, il n'a pas parlé de la « commune nouvelle » ? » : certains pour s'en réjouir, et d'autres – moins nombreux peut-être – pour s'en inquiéter !**

C'est un sujet dont j'ai beaucoup discuté avec les uns et les autres. Je suis arrivé à la conclusion que le texte actuel devait être corrigé sur deux points pour être applicable :

- l'élection des conseillers municipaux de la commune nouvelle qui doit pouvoir se faire à l'échelle de chacune des communes membres pendant au moins les trois premières mandatures ;
- une CdC qui se transforme en commune nouvelle avec l'ensemble de ses communes formant ainsi une intercommunalité intégrée à 100% ne doit pas être obligée de rentrer immédiatement dans une nouvelle CdC.

Avant son départ, le précédent Préfet M. Maréchaux, nous a permis avec mon Collègue de Tourouvre, Guy Monhée également intéressé par ce sujet, de faire part de ce point de vue au Directeur général des collectivités locales et de lui proposer des amendements dans ce sens.

Il est clair cependant que tout nouveau texte sur les collectivités locales devra attendre quelques mois avant d'être mis en discussion !

Même si cela n'est pas politiquement correct de le rappeler, je reste persuadé que la pression financière sur les communes sera forte dans les temps qui viennent – quoiqu'il arrive.

Je réaffirme qu'il vaut mieux se préparer à ces difficultés en les anticipant par une organisation permettant de mieux valoriser nos moyens, que de devoir les subir le dos au mur. Nous devons trouver le bon moyen de le faire.

➤ **Au cours de l'année 2011, en dehors de cet exercice sur l'intercommunalité, la CdC a travaillé comme prévu sur le développement des infrastructures économiques, et géré les compétences dévolues à la CdC :**

- lancement des travaux du télécabine qui sera achevé en avril-mai 2012
- et création d'un nouveau module à la pépinière après que les deux premiers aient été loués (après location du second)
- vente du bâtiment du contrôle technique sur le Parc d'activités du Collège
- raccordement du chauffage de l'école de Bellême au réseau de chaleur de l'hôpital
- câblage de l'école du Gué
- contrôle du fonctionnement des 1 300 installations d'assainissement individuel existantes sur le territoire par le SPANC confié par les communes à la CdC
- mise en place de la carte Perch'Sezam créée par le Pays Perche.

Toutes ces actions, pour certaines peu visibles -voire non spontanément populaires- relèvent bien des missions utiles de la CdC, elles ont été exercées **dans un contexte où la prudence budgétaire est de mise et elles ont fortement sollicité nos collaborateurs qui doivent en être remerciés.**

➤ **En 2012, nous aurons à achever la préparation de l'entrée dans la CdC de Saint-Ouen de la Cour et de La Perrière avec une réflexion sur la façon de tirer un profit collectif pour l'ensemble du territoire des points forts de La Perrière dans le domaine touristique et des manifestations, et sans doute d'autres points encore.**

**Par ailleurs nous allons nous focaliser sur :**

- la poursuite du projet de la Croix Verte et du projet ZNM conduit avec l'appui de la Région. Le projet ZNM consiste à déployer la fibre optique dans les zones d'activité pour bénéficier du THD et mettre en place des services nouveaux)

- la remise en location du bâtiment Nicolle

- le démarrage des travaux de restauration des rivières de la Môme et des ses affluents en lien avec les pêcheurs, les agriculteurs et les propriétaires privés après le recrutement de notre nouveau technicien rivière Sylvain Hervé

- le démarrage des travaux sur le PLUI : L'enjeu pour nous est de nous donner les moyens de maîtriser le développement de notre territoire et de ne pas rester dans la situation de blocage par l'Etat d'une proportion importante des demandes de permis de construire, comme cela est actuellement le cas dans la majorité des communes de la CdC, faute de document d'urbanisme.

- la mise en place de l'OPAH, lancée par le Pays et 7 des 8 communautés de communes du Perche ornais : cette opération programmée d'amélioration de l'habitat s'adresse principalement aux propriétaires de leur logement dont les revenus sont modestes, pour les **travaux permettant la réalisation d'économies d'énergie et le maintien à domicile des personnes âgées.**

- l'implantation d'un hot-spot Wi-Fi à la Maison du tourisme dans le cadre de la politique mise en place par le Conseil général et le Comité départemental du tourisme : il s'agit d'offrir aux touristes et autres usagers un point d'accès à Internet sans fil et un service d'information en-dehors des horaires d'ouverture des offices de tourisme.

- La mise en oeuvre du schéma directeur d'aménagement numérique de l'Orne (SDAN 61) : en 2011, le Conseil général a adopté la première version du schéma directeur d'aménagement numérique de l'Orne, destiné à dessiner l'Orne en très haut débit de demain. 2012 sera l'année de son actualisation, rendue déjà nécessaire par une modification profonde des paramètres financiers et juridiques dans ce domaine encore nouveau, et surtout de la mise en oeuvre des premières applications concrètes de déploiement sur le terrain.

Au niveau de la CdC nous avons travaillé, en étroite liaison avec le Conseil général pour être prêts à nous inscrire dans ce schéma au plus tôt afin de faire bénéficier nos entreprises et nos habitants de cet investissement essentiel pour l'avenir.

- Le PSLA : notre secteur du Perche, comme beaucoup d'autres régions françaises est exposé à un risque proche de désertification médicale dû à l'absence de renouvellement des praticiens. C'est à la fois un problème immédiat et un problème de moyen-terme :

- il faut trouver des remplaçants aux praticiens qui vont cesser leur activité

- il faut en même temps créer le cadre qui permettra aux praticiens d'exercer durablement leur activité selon les modes d'exercice actuels dont les exigences sont différentes d'il y a trente ans
- en effet les modes de vie et les modalités d'exercice professionnel des jeunes générations qui sortent des universités ont évolué, comme pour toute la Société, sachant qu'en outre les professions médicales sont soumises à des questions de responsabilité professionnelle tout à fait spécifiques.

La mise en place d'un PSLA n'est donc pas en premier un problème d'argent, il s'agit surtout d'imaginer avec les professionnels en place l'organisation qui permettra à leurs successeurs d'exercer leurs métiers dans de bonnes conditions.

Rien ne pourra être fait sans une approche pluridisciplinaire des professionnels volontaires : des groupes de travail ont été constitués au niveau du Pays bellêmois et de Perche Sud pour travailler sur un projet de santé pour le territoire. Cette démarche est appuyée par les deux CdC et par le Pays. Elle rejoint également le projet d'établissement de notre Hôpital maintenant totalement rénové et doté de l'ensemble de ses lits de soins et d'hébergement des personnes âgées.

**➤ S'agissant du Conseil général, ce que j'ai à vous dire cette année est assez simple et peut se résumer ainsi :**

« En 2012, le Conseil général de l'Orne investira 180 € par habitant : parmi les 17 départements de sa strate de population en France, nous nous situons au 4<sup>e</sup> rang. »

Je mentionne ce point parce que l'actualité se fait maintenant régulièrement l'écho de la situation de conseils généraux qui sont obligés soit de différer certains investissements importants, soit de tailler drastiquement dans certaines de leurs actions non obligatoires.

Au Conseil général de l'Orne, cette année encore nous avons pu ne rien faire de cela :

- nous maintenons donc le niveau de nos investissements d'avenir,
- nous maintenons l'ensemble de nos politiques tout en recherchant toutes les moyens de faire des économies et d'accroître l'efficacité de nos actions,
- tout en stabilisant nos dépenses de personnel (en baisse de 0,74 M€) à hauteur de 12,7% du budget total. (Le Conseil général de l'Orne emploie 1 435 agents (chiffres fin 2011)).
- tout en consacrant plus de la moitié de nos dépenses de fonctionnement à la solidarité et à la santé (156,3 millions d'euros),

- et tout en maintenant inchangé le taux de la taxe foncière **pour la seizième année consécutive.**

Il faut cependant être conscient que la situation actuelle du financement des dépenses de solidarité n'est pas tenable durablement, même pour des bons gestionnaires départementaux, sans une réforme du financement de la dépendance.

Au total, notre budget 2012 pour l'Orne est de 380 M €, il augmente de 1,26% par rapport à 2011. Il se répartit d'une part en section de fonctionnement (279 M €) et d'autre part en section d'investissement (100 M €).

Quatre objectifs majeurs ont guidé l'élaboration de ce budget départemental 2012 :

- le maintien d'un investissement à un haut niveau pour accroître l'attractivité de l'Orne et la qualité de vie des Ornais ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- la poursuite de l'optimisation de la gestion de la dette afin d'en réduire le coût, pour libérer d'autant les marges de manœuvres ;
- la recherche d'amélioration du niveau des recettes.

En 2012, le Conseil général continue d'investir à un niveau important pour accroître l'attractivité de l'Orne et la qualité de vie de ses habitants :

- pour l'aménagement des routes (28 M€)
- pour poursuivre son plan de rénovation des collèges (13,5 M€),
- pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs travaux d'alimentation et d'assainissement de l'eau (4,7M€),
- pour aider la filière agricole (2,4 M €) dans son développement et sa modernisation.
- pour favoriser le développement des PME (2 M€ pour le Fonds départemental de développement économique et 1,5 M€ pour le Fonds départemental d'aide aux très petites entreprises),
- pour mettre en place le réseau d'initiative publique (RIP) pour débiter l'aménagement de la fibre optique du territoire (1 M€) dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement numérique de l'Orne (SDAN).

➤ **Je voudrais signaler enfin qu' à partir de 2012, le Conseil général va lancer l'élaboration du plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics.**

Cette nouvelle obligation issue des lois Grenelle répond également la demande pressante des professionnels du BTP en manque de structures d'accueil de leurs déchets.

Au sein de la CdC c'est un sujet que nous avons eu l'occasion d'évoquer à de nombreuses reprises avec les professionnels du Pays bellêmois.

Un état des lieux va être réalisé en 2012 pour permettre d'avoir une photographie de la quantité de déchets produits et de leur localisation. Programme de prévention, perspectives à 6 et 12 ans, installations à créer et évaluation environnementale, seront ensuite à l'ordre du jour.

Ce futur plan de prévention et de gestion des déchets issus du BTP ainsi que le rapport environnemental seront soumis à enquête publique en 2013.

➤ **Dans la période difficile que nous traversons, nous devons également prendre particulièrement en compte des problèmes quotidiens de nos concitoyens :**

- i) **La gestion des effectifs scolaires est un premier souci, pour les écoles du Pays bellêmois les rentrées 2012 et 2013 présentent la particularité de voir des effectifs relativement importants quitter l'école pour le collège, sans être remplacés par des promotions aussi nombreuses.**

Ceci se produit à un moment où les postes « à rendre » pour le département de l'Orne seront plus nombreux que l'an passé.

J'ai rencontré l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de notre secteur et j'ai écrit à l'Inspecteur d'Académie pour leur dire tout le mal que je pense de la mesure envisagée de fermeture d'une classe à Bellême. Je reste à leur contact au cours du processus de décision qui doit se dérouler d'ici la fin février.

Nous savons par expérience que notre crédibilité dans les discussions avec l'administration de l'Education nationale repose avant tout sur notre capacité à ce que l'ensemble des élèves susceptibles de rejoindre nos écoles le fassent effectivement.

Sur un plan plus général, ma conviction est que, dans le contexte de nécessaire réduction des dépenses de l'Etat, nous sommes en face des rigidités de tous ordres qui sont celles d'un grand ministère qui gère en direct 1 million et demi de fonctionnaires. Celles-ci obligent à prendre des mesures « à la hache » faute de pouvoir trouver un consensus sur des économies plus intelligentes qui permettraient de moins impacter les postes d'enseignants.

- ii) **Le niveau atteint par le prix des carburants font de ce sujet un sujet de préoccupation majeure pour beaucoup de ménages et d'actifs :**

**ceux dont la voiture est nécessaire pour se rendre au travail ou exercer leur activité et ceux dont les budgets sont les plus serrés.**

La fixation des prix du pétrole échappe dépend de facteurs économiques et politiques qui se traitent à l'échelle internationale. Le maniement de la fiscalité est délicat dans l'état de nos finances publiques.

Restent possibles l'adaptation des comportements de chacun et les outils, modestes mais utiles que nous pouvons mettre en place à l'échelle de nos territoires :

- **Notre TAD** a réalisé 2 119 trajets sur l'année 2011 soit une moyenne de 177 trajets par mois (moyenne de 133 en 2010). Ce chiffre représente une augmentation de 32% par rapport à 2010.

Ce service a bénéficié à 165 usagers différents. Il est aussi un outil de coopération intercommunale concrète puisque 639 trajets ont été réalisés au profit des habitants de communes du Perche Sud qui y ont adhéré.

90% de l'activité du TAD concerne des déplacements entre nos communes, à destination du marché de Bellême ou des rendez-vous médicaux.

- Je rappelle par ailleurs que 2 200 Ornais bénéficient aujourd'hui du **site de covoiturage [www.covoiturage.orne.fr](http://www.covoiturage.orne.fr)**, créé à l'origine par le Pays du Perche puis repris par le CG et étendu à l'ensemble du département

**iii) L'emploi, et particulièrement de l'emploi des jeunes, reste une préoccupation majeure des familles, et alors que l'on sait que la formation est une des clés essentielles de la résolution durable de ce problème, la CdC essaie de jouer son rôle dans ce domaine, à sa mesure bien sûr.**

Au cours de l'année 2011, nous avons accueilli à la CdC elle-même :

- 2 stagiaires : 1 en 1<sup>ère</sup> année BAC PRO « Services en Milieu Rural » et 1 en licence professionnelle « Métiers de l'Administration Territoriale » - Antenne de l'UFR Droit et Sciences Politiques de Damigny,

- 5 emplois saisonniers de jeunes caissiers à la piscine,

et depuis le début janvier : 2 stagiaires (1 en 2<sup>ème</sup> année de licence « Administration Economique et Sociale » à l'Université du Maine et 1 en 2<sup>ème</sup> année de BTS « Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social » au lycée Marguerite de Navarre à Alençon) contribuent à l'activité de la CdC dans le cadre de stages liés à leur cursus scolaire.

En 2011, 11 stagiaires ont en outre été accueillies dans les 3 écoles de la CdC :

- 3 à l'école de Bellême : (1 élève de 4<sup>ème</sup> SEGPA ; 2 stagiaires UFCV)
- 2 à l'école du Gué : (1 élève de 3<sup>ème</sup> et 1 élève de BAC PRO « Services en Milieu Rural »)
- 6 à l'école d'Igé : (1 élève en BEP « Carrières Sanitaires et Sociales » ; 1 stagiaire UFCV ; 1 élève de Terminale « Carrière Sanitaire et Sociale » ; 2 élèves en CAP « Services en Milieu Rural » ; 1 élève en BEP Services).

➤ **Permettez-moi de terminer en souhaitant à chacun d'entre vous personnellement, et à tous les habitants du canton de Bellême et du Pays bellémois, une très bonne et heureuse année, en souhaitant que 2012 vous apporte le meilleur de ce que vous pouvez espérer.**

J'ai parlé tout à l'heure du rôle des élus : l'efficacité de leur action repose aussi sur ceux qui les assistent. J'adresse donc également ces vœux de façon particulière à tous ceux dont le métier est de servir nos collectivités communales, la CdC, le Département, sans oublier les services de l'Etat qui sont nos partenaires quotidiens.

En 2012 nous solliciterons très certainement encore de façon intensive les compétences l'implication de toutes celles et tous ceux qui au sein de la Communauté de communes et dans nos communes font avancer les choses au quotidien !

Je forme aussi des vœux particuliers pour les agents du Conseil général qui oeuvrent dans notre canton :

- ceux de l'antenne de la Circonscription d'action sociale,
- ceux de l'Agence des Infrastructures,
- ceux du Golf départemental,

et également les agents et les bénévoles qui participent aux missions du Conseil général :

- les agents de Hôpital-EHPAD de Bellême,
- les sapeurs-pompiers des centres de secours de Bellême et d'Igé, maillons locaux du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Je remercie enfin toutes celles et tous ceux grâce à qui nous allons pouvoir nous retrouver pour le verre de l'amitié. Même en ces temps où, je l'ai dit, nous devons être attentifs à nos dépenses, vous pouvez y participer sans autre préoccupation que

la sobriété puisque les dépenses à l'organisation de cette cérémonie représente 0.03 % du budget de fonctionnement de la CdC !

Merci de votre attention !